

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 26 avril 2022** à 19 h 30 en présentiel au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu ABC et de manière virtuelle, via la plateforme TEAMS.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Monsieur Benoit Brosseau
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Chantal Lanoue (teams)
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin
 - Madame Véronique Paré
 - Madame Sandrine Parent (teams)
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe par intérim et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes (teams)
- INVITÉS :
- Madame Geneviève Archambault - directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Elizabeth Mc Donough – directrice du Service des ressources matérielles
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2022-04-26-CA-01](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant dans les correspondances :

6.2 De monsieur Benoît Bellavance : Démission à titre de membre du personnel cadre au conseil d'administration du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 22 février 2022 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2022-04-26-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 22 février 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Procès-verbal – CA extraordinaire du 22 mars 2022 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2022-04-26-CA-03](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 22 mars 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Procès-verbal – CA extraordinaire du 11 avril 2022 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2022-04-26-CA-04](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 11 avril 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 11 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 22 février 2022 et les séances extraordinaires des 22 mars et 11 avril 2022.

6. Correspondance

- 6.1. De madame Anne-Marie Noël : Démission à titre de membre parent au conseil d'administration du CSSDHR.
- 6.2. De monsieur Benoît Bellavance : Démission à titre de membre du personnel cadre au conseil d'administration du CSSDHR.

7. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.

8. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

9. Mot du président

À la suite du décès de messieurs Mike Bossy et Guy Lafleur, monsieur Alexandre Provost, président, mentionne l'importance d'expliquer à nos jeunes que certaines



grandes personnalités de notre histoire ont marqué et influencé la vie de plusieurs personnes. À ce titre, nous pouvons les qualifier de grands influenceurs !

Avec le beau temps qui arrivera bientôt, il rappelle la prudence que tous devront avoir pour assurer la sécurité de nos élèves.

**10. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (documents)
Capsule pédagogique : Planification sur 3 ans (SRH-SREJ-SCAS) (document)**

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Dominique Lachapelle dépose un document intitulé « Reddition de comptes de la directrice générale », où elle fait état des rencontres des comités auxquelles elle a participé depuis les dernières séances.

Elle dépose les décisions qu'elle a prises ainsi que les affectations, les engagements, les nominations qu'elle a effectuées et les démissions qu'elle a acceptées depuis les dernières séances.

▪ **Capsule pédagogique : Planification sur 3 ans (SRH-SREJ-SCAS)**

En introduction aux présentations qui suivront, madame Dominique Lachapelle mentionne que face aux exigences dues notamment à l'augmentation de clientèle et aux besoins des élèves, chacun des services administratifs feront un exercice pour planifier leurs actions prioritaires pour les 3 prochaines années.

Ce soir, ce sont le Service des ressources humaines, le Service des ressources éducatives aux jeunes et les Services complémentaires et de l'adaptation scolaire qui présenteront le fruit de leur travail.

Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines, présente le plan d'action de son service pour les 3 prochaines années, lequel se déploie en trois volets : Acquisition et rétention des talents / Insertion professionnelle et développement professionnel / Santé, prévention et bien-être.

Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes, présente le plan d'action de son service pour les 3 prochaines années, lequel tient compte des défis suivants :

- Formations communes vs accompagnement de proximité
- Conjuguer offre et besoins
- Arrimer une vision commune pour le CSS et une vision qui émerge de chaque école
- Besoins grandissant liés à l'insertion professionnelle.

La planification triennale du Service des ressources éducatives aux jeunes se décline comme suit :

2021-2022

- Plan de lutte
- Réflexion sur les pratiques évaluatives
- Plan numérique

2022-2023

- Projet éducatif
- Bulletin harmonisé
- Apprentissage en profondeur

2023-2024

- Normes et modalités
- Concomitance
- Parcours différenciés et parcours de formation axés sur l'emploi

Madame Geneviève Archambault, directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire, présente le plan d'action de son service pour les 3 prochaines années. Dans une vision de favoriser l'inclusion en prenant en compte la diversité des besoins des élèves afin de maximiser leur expérience d'apprentissage, son plan d'action s'appuie sur les postulats de départ suivants :

- S'appuyer sur des pratiques reconnues efficaces
- S'assurer de l'équité et l'accessibilité des services
- Actualiser le modèle d'intervention à trois niveaux

La situation désirée en 2022-2023 :

- Équipe multidisciplinaire – Pallier 2
- Service de psychologie au primaire

Sur 3 ans ...

- Soutien pédagogique aux classes adaptées
- Clarifier le mandat et les rôles et responsabilités du SCAS.

11. Points de décision

11.1. Répartition des services éducatifs 2022-2023 – Adoption (documents)

[Résolution 2022-04-26-CA-05](#)

Considérant le projet de répartition des services éducatifs 2022-2023 adopté aux fins de consultation ([Résolution 2021-12-14-CA-11](#)):

Considérant les consultations menées auprès du comité consultatif des services EHDAA, du comité paritaire EHDAA, du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR), du Syndicat du personnel de soutien (SPSHR), du Syndicat des professionnels (SPPM) et auprès du comité consultatif de gestion (CCG);

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

D'adopter la répartition des services éducatifs 2022-2023, tel que déposé le 26 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. Dépôt des déclarations d'intérêt des administrateurs - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire (documents)

[Résolution 2022-04-26-CA-06](#)

Considérant la mise en vigueur, le 10 mars 2022, du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*;

Considérant que l'article 12 du *Règlement* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Considérant que l'article 45 dudit *Règlement* prévoit que « *La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.* »;

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que soit déposées les déclarations des intérêts des administrateurs, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3. Modification de certains signataires autorisés au régime d'emprunts à court terme (document)

[Résolution 2022-04-26-CA-07](#)

Concernant la modification de certains signataires autorisés au régime d'emprunts du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation.

Attendu que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a, en vertu de sa résolution numéro 2021-12-14-CA-07 du 14 décembre 2021, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de



responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation;

Attendu que, conformément à l'article 83 de *la Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a, dans le cadre du régime d'emprunts précité, délégué le pouvoir d'emprunt ou celui de conclure les transactions, ou d'en approuver les conditions et les modalités, à certains dirigeants qui doivent agir conjointement;

Attendu que l'article 83 de *la Loi sur l'administration financière*, modifié par l'article 56 de *la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions* (L.Q. 2022, c. 3), précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

Attendu qu'il y a lieu en conséquence de remplacer le 6^{ième} alinéa du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées à signer les confirmations de transaction nécessaires aux emprunts par marge de crédit;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

1. Que la résolution numéro 2021-12-14-CA-07 du 14 décembre 2021 instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation, soit modifiée par le remplacement du 6^e alinéa du dispositif par le suivant :

« 6. Que la directrice du Service des ressources financières, les directeurs adjoints et directrices adjointes du Service des ressources financières, la régisseuse du Service des ressources financières et la directrice générale de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge; »;

2. Que toutes les dispositions de la résolution numéro 2021-12-14-CA-07 du 14 décembre 2021 demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4. Modification du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* – Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2022-04-26-CA-08](#)

Considérant que l'article 174 de *la Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;



Considérant le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01) adopté par le conseil d'administration le 15 décembre 2020, aux termes de la résolution 2020-12-15-CA-05;

Considérant la réflexion menée et le travail effectué par les membres du comité de vérification à l'égard de la révision de la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs;

Considérant le rapport fait par monsieur Mario Champagne à l'égard des travaux réalisés par le comité de vérification et du projet du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant la recommandation faite par le comité de vérification au conseil d'administration;

Considérant les consultations à être menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'adopter le projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01), lequel remplacera le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01 – 2020) et de mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général pour procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5. Désignation des membres du comité de sélection de la directrice générale ou du directeur général (document)

[Résolution 2022-04-26-CA-09](#)

Considérant le départ à la retraite de madame Dominique Lachapelle à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant le processus mis en place pour procéder au remplacement de madame Lachapelle;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que le comité de sélection de la directrice générale ou du directeur général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières soit composé de mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon et Sandrine Parent ainsi que de messieurs Eric Chevalier-Alvarez et Alexandre Provost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6. Structure administrative des cadres (document séance tenante)

[Résolution 2022-04-26-CA-10](#)

Considérant la nouvelle structure administrative temporaire du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle proposée par la directrice générale;

Considérant que la nouvelle structure administrative a été présentée au comité plénier préalablement à la présente séance;

Considérant que la structure proposée correspond aux besoins actuels du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

D'ajouter un poste de direction adjointe du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, de façon temporaire et ce, en raison du cumul de fonction actuellement occupé par madame Louise Beaupré, directrice générale adjointe par intérim et de directrice dudit Service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7. Octroi de contrat

11.7.1. Réfection de la cour d'école et de l'entrée électrique – École Saint-Lucien (document)

[Résolution 2022-04-26-CA-11](#)

Considérant que le Ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien des immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour la réfection de la cour d'école et de l'entrée électrique de l'école Saint-Lucien;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour la réfection de la cour d'école et de l'entrée électrique de l'école Saint-Lucien au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Excavation E.S.M. inc. au montant de 2 588 984,25 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Rapport du comité de vérification

Monsieur Michel Milot rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors de la rencontre tenue le 15 mars 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur la révision du Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs et sur l'audit de performance du Vérificateur général du Québec – Enseignement à distance dans le contexte de la pandémie.

13. Rapport du comité consultatif du transport

Madame Véronique Paré rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport lors de la rencontre tenue le 17 mars 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur le nouveau personnel du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, l'indexation 2021-2022 (IPC), la sécurité et la prévention aux abords de certaines écoles ainsi que le renouvellement des contrats de transport (autobus scolaire).

14. Rapports du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie rend compte des travaux effectués par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 21 mars 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur le nouveau *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

Lors de la rencontre tenue le 5 avril 2022 qui était, exceptionnellement, pour tous les membres du conseil d'administration, les discussions et les travaux ont aussi porté sur le nouveau *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*, la déclaration et engagement (déposées le 11 avril 2022 en séance extraordinaire) ainsi que la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration (déposées ce soir à la séance publique).

15. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2022.

16. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2022.

17. Rapport du comité des nouveaux établissements scolaires

Aucune rencontre du comité des nouveaux établissements scolaires n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2022.

18. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2022.

19. Varia

Aucun point n'est ajouté.

20. Levée de la séance

[Résolution 2022-04-26-CA-12](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que la séance soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Aucune évaluation n'est faite.

Alexandre Prouost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général